



GRAND DEBAT NATIONAL

Thème 4- Démocratie et citoyenneté

1 Vie associative

Les associations ariégeoises ont pour caractéristique un dynamisme particulièrement important, plus qu'au niveau national, faisant des associations un enjeu économique et social fort. Elles sont entre 4 500 et 5 000 actives animées par environ 50 000 bénévoles.

Pour l'année 2017-2018, 265 nouvelles associations ont été déclarées, soit le chiffre le plus élevé depuis dix ans. L'Ariège a d'ailleurs le taux de création d'association pour 10 000 habitants le plus élevé de France. A lui seul, l'arrondissement de Pamiers représente 42% des créations contre 36 % sur Foix et 22 % sur Saint-Girons.

Le secteur associatif emploie environ 4 380 salariés non délocalisables dont 60% dans le secteur social. Les salariés des associations représentent environ 15 % des effectifs du secteur privé du département (9,7% au niveau national).

Les associations jouent un rôle éducatif indispensable et sont des lieux privilégiés d'engagement citoyen. Ce rôle dans l'éducation non formelle est reconnu par les jeunes : leur engagement est toujours aussi important puisque sur les 6 millions de citoyens de 18-25 ans, 2,8 millions déclarent avoir au moins un engagement bénévole en 2018.

L'Etat contribue au financement de projets associatifs grâce au Fonds de développement pour la vie associative (FDVA). Le secteur a bénéficié de 174 000 € en 2018 contre environ 30 000 € en moyenne les deux années précédentes. L'Etat contribue également au financement d'emplois dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire (134 020 € d'aides pour 19 emplois). En 2016, l'Espace Initiatives Sociales Économiques de Mirepoix a obtenu 60 000 € d'aides sur 3 ans.

Enfin, les aides de l'État dans le sport en Ariège s'élève à près de 450 000 €.

2 Egalité entre les femmes et les hommes

Des disparités entre les femmes et les hommes demeurent encore, au détriment des femmes, dans l'ensemble des domaines de la vie personnelle et professionnelle.

Leur exposition plus fréquente que les hommes aux violences sexistes dont elles sont les cibles majoritaires tout au long de leur vie (agressions sexuelles, viols, violences conjugales, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement sexuel, prostitution) constitue l'une des inégalités les plus flagrantes qui entrave lourdement leur épanouissement personnel mais également leur pleine participation à la vie sociale et professionnelle.

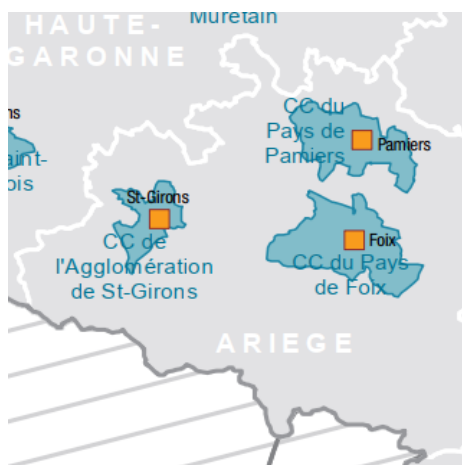
Ainsi en 2017, en Ariège, 383 victimes de violences conjugales ont été reçues dans les services d'accueil ariégeois (services de sécurité et de santé, services et associations spécialisés du social). Ce sont environ chaque année entre 300 et 400 victimes de violences conjugales qui sont ainsi recensées en Ariège. Plus de 90% de ces victimes sont des femmes.

Au niveau économique, les disparités constatées en Ariège sont identiques à celles du territoire national : une activité professionnelle des femmes en augmentation continue mais toujours freinée par une moindre représentation dans les sphères de pouvoir et de décision, une insertion dans l'emploi étriquée par une surreprésentation dans le secteur du tertiaire très féminisé et par des formes d'emploi précaires.

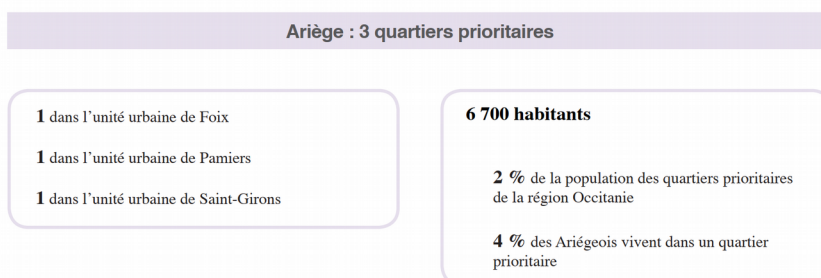
Financements des actions départementales Droits des Femmes et Égalité sur 3 ans :

- 82 651€ en 2016
- 90 537€ en 2017
- 107 133 € en 2018

3 Politique de la ville et conseils citoyens



En 2014 l'Ariège est entré dans la politique de la ville avec 3 quartiers prioritaires (QPV) : Saint-Girons (cœur de ville), Foix (centre ancien) et Pamiers (centre ancien et la Gloriette / Le Foulon).



A partir d'un diagnostic sur les problèmes de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain, la politique de la ville prévoit des actions concrètes pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers qui présentent un niveau de pauvreté supérieur à la moyenne nationale.

La politique de la ville est mise en œuvre au moyen de contrats de ville qui reposent sur 3 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et le développement de l'activité économique et de l'emploi. Ces contrats engagent les collectivités territoriales, l'État et les partenaires institutionnels (CAF, Pole Emploi, Chambres consulaires...).

Les différentes actions prévues sont co-piloté par l'État (la Préfecture) et les collectivités territoriales (Ville et Communauté de Communes ou d'Agglomération) en association étroite avec les habitants représentés par un Conseil citoyen.

Des appels à projets sont lancés sur chaque territoire, afin de soutenir des initiatives associatives qui permettent d'atteindre les objectifs des contrats de ville. Les associations bénéficient au total d'environ 208 000 € par an en moyenne depuis 2016 dont 60 % financent des projets de cohésions sociales.

Le service civique

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. L'accueil d'un volontaire en Service Civique doit donc être pensé comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une collectivité ou une association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

Depuis le lancement du dispositif en 2010, l'État a investi environ 4,8 M€ dans le service civique en Ariège pour environ 800 jeunes bénéficiaires.